
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMpte RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 JUIN 2016

Présents : Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr BLANC, Mr CHAVAS, Mr SALLANDRE, Mr DI ROLLO, Mme VACHON, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE.

Absents- excusés : Mme PALLUY, Mme GUINAND-CAPUANO, Mr MICHAUD, Mr ESPARZA, Mme TOURNIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Membre démissionnaire : Mme BALURIAUX

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Monsieur François CHAVAS

Secrétaire élu : Mr CHAVAS

Madame le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

– signatures des emprunts Budget commune et Budget Assainissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1/ Travaux d'investissement en Assainissement.

Emprunt de 50.000,00 € auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'étude de diagnostic d'assainissement sur la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 50.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

Pour financer l'étude de diagnostic d'assainissement, la commune de LES HAIES décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt d'un montant de 50.000,00 € (cinquante mille Euros) aux taux fixe de 1,50 %, d'une durée de 240 mois.

Les frais de dossiers s'élèvent à 100 €.

La périodicité de remboursement retenue est trimestrielle. Chaque échéance s'élève à 724,59 €

Un remboursement anticipé est possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle)

Article 2 :

Madame le Maire de LES HAIES est autorisé à signer le projet de contrat.

2/ Besoin de trésorerie sur le Budget principal

Emprunt de 120.000,00 € auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour des besoins de trésorerie sur le budget principal de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

Pour des besoins de trésorerie sur le budget principal, la commune de LES HAIES décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt d'un montant de 120.000,00 € (cent vingt mille Euros) aux taux fixe de 1,20 %, d'une durée de 15 ans.

Les frais de dossiers s'élèvent à 240 €.

La périodicité de remboursement retenue est annuelle sur la base d'un prêt PAR (Prêt à Annuité Rapprochée). Chaque annuité s'élève à 8.738,12 €

Un remboursement anticipé est possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle)

Article 2 :

Madame le Maire de LES HAIES est autorisé à signer le projet de contrat et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

3/ Taux d'imposition 2016 –

Modification du taux de Cotisations Foncières des Entreprises (CFE)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la lettre de remarque de la Préfecture du Rhône en date du 20 mai 2016, concernant le taux de Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) qui ne respecte pas la règle de lien avec la taxe d'habitation et les taxes foncières telle que définie à l'article 1636 B sexies du code générale des impôts.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des autres taxes et propose de fixer le taux de CFE à 6,81 %

Nature de la taxe	Taux 2016 (en %)
Taxe d'habitation	13,66
Taxe sur le foncier bâti	8,29
Taxe sur le foncier non bâti	32,88

Oui l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe le taux de CFE à 6,81 % suite aux remarques faites par la Préfecture du Rhône.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures